



HISTOIRE DES ANNÉES 80- 90

De 88 à 93 : l'entrée dans le RMI

Fédération de la Charente-Maritime

Mémoires Vives

Séminaire du 9 décembre 2016

Michel DABOUT



MVCS - Séminaire du 9 décembre 2016

Histoire des années 80-90

De 88 à 93 : l'entrée dans le RMI

Fédération de CHARENTE-MARITIME

- I- **Les premières actions dans le cadre du PDI : ateliers d'insertion, SAS, MOA**
- II- **Le territoire de Charente-Maritime observé (Evaluations diverses)**
- III- **Les entretiens avec des témoins/acteurs**

I – Les premières actions dans le cadre du PDI : Programme Départemental d'Insertion de Charente-Maritime

La loi du 1^{er} décembre 1988 sur le RMI est mise en place en Charente-Maritime, comme partout en France. Le dispositif s'articule, dans sa phase organisationnelle, avec les services de l'Etat (DDASS-Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) et le Conseil général (DSD-Direction de la Solidarité Départementale). L'ANPE est associée à cette démarche. Le service RMI est donc composé de 3 chargés de mission (Gérard Pedro : DSD pour l'action sociale, Michel Delord : DDASS pour la santé et le logement et Francis Gastou : ANPE pour l'Emploi - Formation).

Un Conseil Départemental d'Insertion (**CDI**) est constitué le **8 février 1989** sous la présidence conjointe du préfet (Michel GILLARD) et du président du Conseil général (François BLAIZOT) de 85 à 94. Il est composé d'élus du Conseil général et des directeurs et cadres des services de l'Etat (Préfecture, DDASS, DDTEFP, DDANPE... et de responsables de services du Département). Dans cette instance, parmi les acteurs sociaux économiques, seules 2 fédérations d'associations œuvrant dans le domaine social y figurent. Il s'agit de la FNARS et de la Fédération Départementale des Centres sociaux dont le représentant désigné par le CA est Bernard LANGELIER (directeur du centre social du Petit Marseille à Rochefort-sur-mer) 88-90. Les préparations se font en CA ou en commission départementales.

Le 30/10/89, en CDI, le représentant de la Fédération, B. Langelier « insiste sur l'intérêt présenté par des projets élaborés dans le cadre des cellules d'appui qui correspondent bien aux besoins recensés au plus proche de la population concernée ». CR CDI 89 « Archives départementales 17 ».

Après le départ de Bernard LANGELIER pour d'autres horizons professionnels, c'est le président ou le délégué qui représente la Fédération au CDI avec préparation en amont soit CA, soit groupe de travail.

L'organisation territoriale pour la validation des contrats d'insertion et des projets d'insertion est répartie en 7 Commissions Locales d'Insertion (CLI) réparties sur le territoire départemental (7 Circonscriptions d'Action Sociale) et qui fonctionnent en direct avec leurs « Cellules d'appui : organes de préparation des dossiers d'instruction des bénéficiaires et de réflexion pour des propositions

d'actions territoriales liées aux besoins locaux en termes d'offre d'insertion ». Le rapport au président du Conseil général à l'occasion de la session du budget prévisionnel de 89 fait état d'une demande de 7 postes de secrétaires médico-sociales pour répondre à la montée en charge du travail dans ces CLI. Les centres sociaux engagés dans les actions d'insertion sont associés aux CLI et parfois peuvent être invités à certaines cellules d'appui, pour éclairer des décisions de proposition de contrats d'insertion.

En fin 88, le service RMI avait estimé le nombre potentiel de bénéficiaires entre 4000 et 5000.

En mars 89, 6881 demandes d'allocations étaient déposées avec 5358 ouvertures de droits (premier bilan et document du PDI (Programme Départemental d'Insertion 89). En septembre 92, 6967 allocations payées pour 8086 bénéficiaires et 2894 contrats d'insertion validés, soit 37,5%. En Avril 1993, 8045 allocations payées pour 9766 bénéficiaires et 50% de contrats validés « Cf. PDI Archives départementales 17 ».

En 94, 10 000 habitants sont bénéficiaires en moyenne nationale. En Charente-Maritime le rapport est de 102/10 000. Les territoires les plus concernés sont les zones en difficulté de Rochefort et La Rochelle. (PDI 89).

Michel Delord, chargé de mission RMI 88-93, se rappelle que l'objectif du service RMI était d'atteindre les 40% de contrats d'insertion validés au plus vite.

Dès la fin 88, le service RMI sollicite des partenaires pour la mise en œuvre du PDI et notamment les centres sociaux.

« A l'assemblée générale fédérale de 1988, deux démarches distinctes voient le jour :

- Démarche spontanée venue de la volonté collective des centres de réaliser un projet associatif « Centre social ».
- Démarche « commandée » visant à vérifier comment s'inscrit le **projet dans les politiques sociales des organismes financeurs.**

En mars 1988, un groupe de travail « pauvreté précarité » a été créé au sein de la Fédération. Cela comprend l'aide alimentaire, le logement et l'illettrisme.

Cette même année, en juin, annonce gouvernementale de la mise en place du RMI. En octobre, la préfecture met en place un groupe de travail et de réflexion concernant ce projet et son application locale. La fédération y participe. » cf. Extrait du recueil « la fédération raconte son histoire / congrès des 40 ans ».

Octobre 88, le bureau fédéral confie, à un groupe de travail RMI (issu du groupe Pauvreté-Précarité), une mission d'information du réseau et de propositions. L'assemblée générale nationale de Strasbourg vote la déclaration sur l'implication des centres sociaux dans le dispositif RMI (recrutement d'un conseiller technique RMI : Henry Colombani) et constitution d'un groupe de travail national (Bernard Langellier est le représentant de Charente-Maritime.)

Novembre 88, sur proposition du groupe de travail départemental, le CA décide de l'envoi d'un dossier au préfet et au Président du Conseil général (Proposition d'implication des centres dans le

dispositif local et départemental. Cf : conseil d'administration du 10 Novembre 1988 au centre social du Petit Marseille à Rochefort).

Février 89, un siège est attribué à la fédération, au Conseil Départemental d'Insertion (CDI) ; les centres sociaux siègent dans les cellules d'appui.

A l'assemblée générale de la fédération de mai 89 à Saint-Jean-d'Angély, le président du Conseil général rappelle que le groupe « Pauvreté-Précarité » dans notre département a été le précurseur du RMI. Le Président Blaizot se réjouit que les centres sociaux se joignent au dispositif. Des crédits nécessaires aux démarches d'insertion ont été votés au budget primitif.

La commission est animée dans sa dimension pédagogique par Bernard LANGELIER (directeur du Centre Social du Petit Marseille à Rochefort-sur-mer 88-90) et de Serge THOMAS (Délégué Fédéral Gestion 88-92) pour la partie administrative. C'est la fédération qui gère les dispositifs, dans les premières années jusqu'à fin 94. Les centres « pionniers » à cette époque, ont fait une démarche auprès de la fédération et du CDI pour que les actions locales soient prises en compte localement dans le cadre des CLI, tout en maintenant une démarche de consolidation départementale pour faire valoir la réalité du « Projet » centre social.

La loi du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi du 01/12/88 sur le RMI modifie et fait évoluer le fonctionnement des CLI. En Charente-Maritime, décision est prise en CDI du versement d'une enveloppe budgétaire à chaque CLI pour lui permettre d'élaborer son PLI (Programme Local d'Insertion) à partir du 01/07/93. Les PDI (Programmes Départementaux d'Insertion) sont le résultat des consolidations des PLI des territoires et des actions dites « départementales ».

Expression du préfet : « le CDI pourrait exercer les pouvoirs d'une assemblée générale qui définit et arrête les grandes orientations. La commission permanente devra assurer les affaires courantes ».

LES ATELIERS SOCIAUX :

Dès le début 89, la commission fédérale départementale produit un dossier pour la mise en place d'actions de type « Accompagnement social des bénéficiaires » avec une première expérimentation d'avril à juin 1989. 4 centres y participent (Aytré, Marans, Petit Marseille/Rochefort, Royan / Marne yeuse).

Tous les centres du département ne sont pas prêts à s'engager dans cette démarche. Serge THOMAS se rappelle que le conseil d'administration fédéral de fin 1988 avait été houleux. Certains centres ne voulant pas institutionnaliser « la pauvreté » et entrer dans un système que nous ne maîtrisons pas.

Une autre vision de certains administrateurs et centres revendique, au contraire, que la place des centres sociaux est bien d'agir dans ce dispositif et de se faire reconnaître comme un acteur incontournable de l'accompagnement social. Ceci en prévision de mise en place de modules essentiellement tournés vers la formation et le retour à l'emploi, sans mesurer la déstructuration de certaines personnes avant une telle démarche.

6 centres sociaux proposent donc, sous présentation consolidée départementale, des ateliers sociaux « La Valise RMI » pour permettre un choix aux bénéficiaires suivant la sensibilité et les capacités.

Le dossier présenté est intitulé : « ENTRE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE : PERMETTRE L'ORIENTATION »

Les centres concernés précisent les communes et territoires concernés par leur action :

AYTRE, MARANS, PONS, ROCHEFORT, ROYAN, TONNAY-CHARENTE. Action de 240 h 00, réparties en progression de quelques heures semaines et jusqu'à 25 h 00 à la fin.

Cette première expérimentation (avril à juin 89), validée dans les toutes premières actions du PDI 89, est basée sur l'accueil de 20 personnes en moyenne sur les territoires des 6 centres concernés, soit 120 personnes. Les conventions suivantes, validées par l'avis du Conseil Départemental d'Insertion, portent comme intitulés « Convention relative à la réalisation d'une action d'accompagnement vers l'autonomie sociale des bénéficiaires du revenu Minimum d'Insertion ». Elles sont renouvelées par période de 6 mois pour la première (09/89 à 03/90), puis pour l'année 09/90 à 06/91.

Le PDI stipule que « ces actions permettent aux bénéficiaires du RMI de valoriser leur capacités dans divers domaines et de rompre pour beaucoup d'entre eux, leur isolement social ».

L'autonomie sociale des personnes est favorisée par :

- Le biais d'ateliers où seront effectuées des réalisations communes (cuisine, couture, décoration de l'habitat, informatique, etc....).
- L'amélioration de leur présentation destinée à faciliter leurs relations avec les autres (atelier esthétique et présentation physique).
- L'instauration de nouvelles relations sociales et familiales. Pour certains, il s'agit de rompre l'isolement en allant vers les autres, en participant à des activités de groupe.
- La reprise de confiance en soi en abordant l'ensemble des aspects de la vie sociale (santé, logement, économie familiale, éducation, démarche de la vie courante).

Outre ces actions individuelles, sont également proposées des actions en faveur des familles ayant des enfants en bas âge. La démarche pédagogique vise à atténuer les problèmes constatés (médicaux, alimentaires, retards de langage, psychomoteurs, etc.).

A l'occasion de la demande d'inscription dans le PDI pour 1993, la fédération rappelle :

« En 1988, c'est un collectif de 4 centres sociaux qui, sous l'égide de la fédération, met en place des ateliers d'insertion, pour tenter d'appréhender la complexité du problème de la pauvreté dans leur quartier et d'y apporter des solutions concrètes. »

La dynamique autour de cette mise en œuvre étant lancée :

- En début 89 c'est un regroupement de 6 centres sociaux qui présentent et œuvrent sur les premières actions dans le cadre du PDI « Ateliers » avec PONS et TONNAY –CHARENTE qui

vient d'obtenir son agrément de centre social en 88 et embauche une salariée CESF (Christine LAROCHE) pour développer des actions.

- Dès 1991, le collectif s'est enrichi de 10 centres. Avec BOIFFIERS à Saintes, PORT-NEUF à la Rochelle, LIBERATION à Rochefort et LA FRATERNITE/LOUISE MAGNAN à Tasdon- La Rochelle (en partenariat avec le CCAS).
- En 1993, il comprend 17 Centres sociaux sur les 24 du réseau. MESCHERS / GIRONDE, VILLENEUVE-LES-SALINES La Rochelle, DOMPIERRE / MER, CANTON de COURCON, TASDON, LA ROCHELLE VILLE, ST JEAN D'ANGELY.
- Ce qui n'exclut pas les 7 autres de la réflexion autour de l'insertion puisqu'ils sont tous engagés dans la mise en œuvre d'actions, soit plus complexes, soit différemment ciblées.

Exemples : actions pour préparation au permis de conduire (Courçon), élaboration collective des 1^{er} contrats d'insertion à Rochefort, accompagnement collectif des bénéficiaires (Marans), ASP (Appui Spécifique Personnalisé) accompagnement vers l'emploi à Royan et Rochefort, lutte contre l'illettrisme (Pons et Rochefort), logement et soutien au financement de Caravanes (APTGV Saintes pour le département), Module d'Aide à l'Insertion des Artistes (Asso- Maia/Tasdon). Création d'associations d'insertion « T'CAP FRINGUES » Aytré, Vannerie (APTGV Saintes).

Plusieurs facteurs ont contribué à accélérer ce développement parmi lesquels on citera :

1. La pression des besoins sociaux repérés qui va s'accroissant et qui amène à mettre en œuvre d'autres types de réponses.
2. La dynamique propre de la fédération qui a mis en place une commission d'insertion. (Pauvreté Précarité).
3. Le développement d'un fort partenariat autour de ces problèmes d'insertion concrétisant la reconnaissance de l'ensemble des partenaires sociaux. (Difficulté du repérage de la situation administrative des publics adressés aux centres. L'entrée et la sortie des ateliers se voulant libres et sans contraintes. Bienveillance des responsables d'ateliers quant à la signature des contrats d'insertion des bénéficiaires).

Le dossier de demande de financement de 1993 intègre une part du financement de l'animation globale en charge et produit, pour valoriser la spécificité des centres et la plus value apportée par le projet social, et la diversité des financements dont la CAF. (Cf. Demande financement dans le cadre du PDI).

En 93, 20% des contrats d'insertion validés avaient pour support « les ateliers d'insertion pour la plupart d'entre eux mis en œuvre par les centres sociaux (quelques uns étant portés par une action de l'UDAF/maison de la famille et une MFR « maison familiale rurale »). Pour les seuls centres le budget des ateliers représente 2 000 000 de Francs.

Un conseiller général (M. JOANNE) témoigne du bien fondé des ateliers d'insertion, pour avoir été invité à un bilan annuel.

LES CENTRES SOCIAUX DE CHARENTE-MARITIME A LA UNE DANS LA PUB TELE :

Dans ces premières années du RMI, l'Etat, par le biais du Ministère et de la DIRMI (Délégation Interministérielle au RMI) participe à la médiatisation de sa politique. C'est ainsi qu'en 1990, 2 centres sociaux du département sont invités à participer à une campagne médiatique télévisuelle sur les chaînes de grande écoute, sur des situations, des parcours de vie de bénéficiaires, de témoignages de « gens » et d'interviews des directions de ces centres. Il s'agit des centres sociaux d'Aytré (sud la Rochelle) et du Petit Marseille à Rochefort. C'est Raymond DEPARDON qui réalise ces clips publicitaires diffusés aux heures de grande écoute. Aytré, questionné sur le logement, (Action DSQ) et Rochefort sur le Travail et la dimension économique (centre de formation). C'était une initiative de Bertrand Fragonard (DIRMI). Les contacts avaient été transférés par la FCSF et la fédération départementale.

Brigitte LEROUX, directrice d'Aytré, se souvient de ce contact téléphonique du service de Bertrand Fragonard qui l'invite à venir à Paris, pour préparer le cadre de ses interventions avec des bénéficiaires. « Vous pouvez venir, c'est tous frais payés ! ». « Je n'en crois pas mes oreilles. Au départ je crois à un canular et je rappelle. Et là on me confirme bien que c'est sérieux. »

Bernard LANGELLIER, directeur du centre social de Rochefort, se souvient des 2 jours de repérage, de préparation et de tournage. Il se rappelle les messages de publicité en plein milieu des mi-temps de la coupe du monde de Football de 1990 en Italie. Il s'agissait d'interview des 2 directeurs et d'allocataires.

DES EVOLUTIONS SOUHAITEES PAR LES CENTRES :

En septembre 97, près de 10 ans après la loi RMI les centres se sont réunis pour faire un bilan de ces années d'implication dans ces organisations, ces politiques d'insertion, ces dispositifs. Le constat est que les centres se sont fourvoyés dans une logique de programmes ou de projets à court terme.

Ce qui a été revendiqué en 2001, après un conseil d'administration fédéral sur le sujet pour réaffirmer que le projet d'insertion était partie intégrante du projet social global du centre, est présenté par chaque centre dans sa demande d'inscription au PDI suivant, avec un préambule commun rappelant cette démarche globale sous couvert fédéral. Ce préambule rappelait entre autre que les centres étaient des partenaires et non des prestataires.

Aujourd'hui en 2016 les ateliers existent toujours mais sont intégrés dans une démarche globale de parcours d'insertion qui a été revisité à la demande des centres sociaux en 2000, dans un premier temps, mais concrètement réorganisé en 2003/2004, à l'occasion de la loi de décentralisation. Il (Raffarin) donnant complète compétence dans ce domaine au Conseil général, avec la mise en place du RMA. Pour des raisons d'organisation des services du Département et de rationalisation des « X conventions auprès des opérateurs /prestataires, dont les centres, il a été négocié une seule convention globale par centre pour tout ce qui concerne l'insertion dans le cadre des compétences obligatoires des départements. Les groupes de travail communs centres sociaux avec les Délégations Territoriales d'Action Sociale, la fédération et le service d'action sociale du CG, ont mis à plat les systèmes segmentés et mis en place « le PAD- Processus d'Accompagnement Dynamique » et élaboré une démarche d'évaluation individuelle dans une dynamique collective en 2005. Le

05/10/2006 un séminaire sur la mise en place de ce processus était conjointement organisé entre la fédération et le Conseil général à la Maison du Département pour faire le point sur cette démarche après un an de fonctionnement. Nous avons invité comme, grand témoins, Robert LAFORE (IEP de Bordeaux et Bernard DUMAS (Voisins et Citoyens de Marseille et coauteur avec Michel SEGUIER de « *Construire des actions collectives* » - Chroniques sociales 09/99. Aujourd'hui l'organisation a de nouveau évolué et a pris pour appellation DAC (Démarche d'Accompagnement Concertée). Une formation commune pour les acteurs des deux institutions et financée par ces 2 organismes a permis de croiser les regards et de mieux définir ce que l'on met derrière les mots dans le cadre de la démarche. La formation a été assurée à La Rochelle par le Collège Coopératif de Paris.

LE SAS MOA :

C'est dans le même esprit que celui de la mise en place des ateliers, que la commission départementale fédérale propose, dès 89, un module qui serait un tremplin vers une professionnalisation ou une reprise de formation. Le SAS MOA (Sensibilisation-Accueil –Suivi et Module d'Orientation Approfondie).

4 centres sont volontaires (Aytré, Marans, Royan, Rochefort) et mettent en place ces modules qui regroupent en moyenne une douzaine de personnes bénéficiaires du RMI ainsi que des demandeurs d'emplois. Le dispositif est cogéré avec le Département et les services de l'emploi (ANPE). Chaque année, le nombre de bénéficiaires orientés varie entre 50 et 60 pour l'ensemble de ces centres sociaux. En 1993, 6 centres sociaux accompagneront 110 bénéficiaires.

Il s'agit par une action progressive d'accueillir les bénéficiaires, de les sensibiliser et de les informer pour les rendre capables d'envisager une démarche à plus long terme. Cette action doit déboucher rapidement sur un parcours d'insertion personnalisé. Les deux actions (ateliers et SAS) sont complémentaires et les bénéficiaires participent le plus souvent à l'ensemble des propositions des centres sur proposition des instructeurs « travailleurs sociaux ».

Des visites médicales sont organisées dans le cadre des SAS-MOA. 90% des personnes orientées n'avaient pas de médecin traitant et avaient des problèmes importants de santé, repérés par les formateurs, relatifs à l'hygiène et à l'alcoolisme. 55% des visites effectuées ont révélé des pathologies importantes.

Le fond santé « circulaire DIRMI » du 01/08 /89 prenait le relais de la décision du Conseil général 17 du 01/05/89 sur l'accès aux soins automatique et gratuit et le non recours à l'obligation alimentaire.

DES ACTIONS DE PLUS EN PLUS DIVERSIFIEES POUR REpondre AU PLUS PRES DES REALITES DES TERRITOIRES ET DES BENEFICIAIRES :

- Dès 1991, mise en place des **ASP** (Appui Spécifique Personnalisés) par les centres sociaux de Royan et de Rochefort –Petit Marseille. Chacun étant conventionné pour l'accompagnement de 80 personnes. Action ciblée pour régler avec les bénéficiaires les problèmes périphériques

de la vie quotidienne, réels freins à la reprise d'emploi ou de formation. Plusieurs centres ont développé ces actions dans les années suivantes.

- A Rochefort également, au centre social du Petit Marseille, se met en place l'action « Elaboration collective des premiers contrats d'insertion » en lien avec les services sociaux du Département. Le nombre très important de bénéficiaires a amené les partenaires à mettre en place ce type d'action. En 1994 le centre-ville de Rochefort se dote de son centre social « centre-ville », dont le budget est constitué à 50% par les activités liées à l'insertion et comptant nombre de bénéficiaires comme administrateurs de l'association.
- Dans cette même période le centre social de Marans met en place un « accompagnement collectif des bénéficiaires » avec la circonscription d'action sociale La Rochelle Campagne (CAF). Cet accompagnement étant devenu un espace de parole des bénéficiaires et de mise en œuvre de projets collectifs avec les bénéficiaires (Fête de la solidarité en fin d'année, mise en place d'une commission sociale cantonale avec les associations caritatives du canton et les CCAS, projets de voyages et sorties, audition d'intervenants divers sur les droits).
- Module de lutte contre l'illettrisme à Pons et Rochefort - Petit Marseille qui, là aussi, va s'étendre à nombre de centres sociaux du département. Ces actions donneront lieu, bien plus tard, à la naissance d'une coordination régionale des acteurs associatifs dans ce domaine, qui affirmerons leur spécificité au regard des organismes de formations de la région Poitou-Charentes dans le cadre du système d'appels d'offres.
- En 93 les premiers **chantiers et entreprises d'insertions par l'économique** voient le jour. Le Centre Social d'Aytré avec « T'CAP Fringue » récupération et négoce de produits textiles, crée 5 postes d'insertion par l'économique. L'APTGV (Association de Promotion des Tziganes et Gens du Voyage), L'APTGV crée 2,5 postes d'insertion autour de la vannerie et de création entretien d'espaces verts. D'autres initiatives suivront (Pons avec la rénovation de vieux patrimoine bâti et entretien d'espaces verts, Actif, à Tonnay Charente autour de la récupération des déchets ménagers, et ces dernières années, Remise à Flot à Port-Neuf La Rochelle sur la transformation de voiles en Sacs de courses et la rénovation de voiliers en lien avec le port de plaisance). Ces chantiers - entreprises sont pratiquement tous et toutes devenues autonomes et détachés des centres sociaux.
- Dès 91, ce même CS APTGV participe activement à « l'aide au financement de Caravanes ». 31 familles ont été aidées pour le renouvellement de leur caravane. 6000 Francs en moyenne et en complément du prêt et d'un apport de la famille. Cette aide est gérée par le centre qui est l'interlocuteur référent du Département pour ce public et sur l'ensemble du territoire départemental.
- Sur 3 ans (92-93-94), une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été initiée par les élus des cantons nord de la Charente-Maritime (Marans-Courçon). Il s'agit de réhabilitation de logements anciens avec aide de l'Etat à des propriétaires occupants ou bailleurs. Sur les 2 cantons, un parc de logements vacants de 7,2% est observé par la DDE et 25% sont classés « inconfortables ». Il existe une demande locative importante, accentuée par la proximité de La Rochelle. Un partenariat étroit, entre les 2 centres sociaux des 2 cantons et la circonscription d'action sociale, permet de mettre en place une dynamique

d'insertion professionnelle dans le cadre de cette OPAH. Le 9 janvier 92 les partenaires (institutions publiques, élus, artisans, travailleurs sociaux et centres sociaux) élaborent un plan de travail en commun faisant appel aux rôles et compétences de chacun. La chambre des métiers adresse un questionnaire à chacun des artisans sur ses prévisions d'activités et de montée en charge dans le cadre de ce dispositif d'amélioration de l'habitat et des possibilités d'embauches (y compris aides à l'emploi). 39 réponses sur les 146 artisans interrogés (26%). 12 stagiaires adultes ont été présélectionnés dans le cadre du MOA et 12 jeunes par la mission locale. Le centre social de Marans est agréé centre de formation par la DRTEFP et un stage « AIF » est élaboré par les partenaires et le centre social. A noter que c'est une création à partir du terrain et non une réponse à appel d'offre ou à projet comme pratiqué régulièrement dans ce domaine. Le centre social de Courçon a sous traité la formation avec le CCAS de son territoire déjà agréé centre de formation pour les publics jeunes. Un formateur est recruté pour le suivi des stagiaires en entreprise. Des contrats de retour à l'emploi et des CES ont été signés à la suite de ce montage, et des entrées en formation qualifiante avec l'AFPA. Un réel partenariat avec les artisans et les centres s'est fait jour et a pu inscrire le sérieux des centres dans la démarche d'insertion par l'économique et a fait porter un autre regard local sur les bénéficiaires des minimas sociaux et des jeunes demandeurs d'emploi. (Bilan « Lien social et partenariats » MDSL - Poitou-Charentes - Mouvement pour le développement social local - recherche action 01/92 à 02/93 sous la direction de Michel Séguier).

II - Le territoire de Charente-Maritime est observé dans le cadre de la mise en place du RMI :

A /LE CONSEIL GENERAL :

Le PDI 91 (Programme Départemental d'Insertion) de Charente-Maritime a retenu le financement d'une étude intitulée « L'impact des processus collectifs d'insertion dans le cadre du RMI » relative à l'évaluation des actions collectives financées par le Département.

La commande est confiée à Michel Séguier (Docteur en psychologie sociale) et intervenant dans le département depuis quelques années.

8 sites sont retenus :

- 2 groupes différents dans le cadre des ateliers sociaux de Rochefort (CS Petit Marseille).
- Un groupe d'échange et d'accompagnement collectif du CS de Marans.
- Un groupe de parole de la MSA de Saintes.
- Un groupe en formation adulte (ICFA La Rochelle)
- 2 groupes d'échanges animés par des travailleurs sociaux à Saintes et Pons.
- Un groupe d'échange d'infos avec TS à St Savinien près de Saintes

- Un groupe animé par la Maison de la famille sur la petite rénovation de l'Habitat (UDAF).
- Un groupe en formation Chantier d'insertion ACTIF à Saintes.

Ce travail a permis de dégager 4 typologies d'approche collectives d'insertion : Les groupes restreints, les groupes d'intégration territoriale, les groupes s'appuyant sur le dispositif.

« Ce n'est pas le RMI qu'il faut améliorer, mais le contexte actuel avec le manque de travail » !

CF. Additif du PDI 91 (16/12/91 – Archives départementales 17.

B/ LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX 17 :

La fédération a mis en place cette évaluation en 91/92 avec le concours d'IRADIE consultant qui avait participé à l'accompagnement des centres sociaux dans la dynamique du projet social.

Elle participe à un besoin collectif des centres de pouvoir réorienter les actions en plein développement au bout de 4 ans de mise en place et de présenter les nouvelles demandes d'accompagnement auprès du Conseil général.

Le fort engagement dans la politique d'insertion a favorisé l'émergence de nouveaux projets dans lesquels les bénéficiaires et autres participants occupent une place de plus en plus active (ASP-SAS MOA- Le CFI- encadrement des CES, l'ASI- etc.).

La **commission insertion** actrice majeure de cette évaluation est reconnue par tous les centres sociaux du 17 comme un véritable groupe référentiel en matière de lutte contre les phénomènes de pauvreté et de précarité. Des bénéficiaires y participent activement.

Ce travail d'évaluation a marqué une nouvelle étape dans la vie de la commission en dégagant les idées forces ou orientations communes afin de renforcer la cohérence de l'action.

Le fait que les services sociaux, les associations locales et territoriales, les élus, etc.connaissent l'action des centres, a engendré que beaucoup de personnes non reconnues bénéficiaires mais en grande difficulté, ont été adressées aux centres sociaux.

En 91/92, sur 746 personnes ayant fréquenté les ateliers sociaux, 293 n'étaient pas bénéficiaires du RMI (39,3%).

Dans tous les cas, ce public défavorisé représentait des handicaps liés à la santé, à un faible niveau de formation, à des périodes très longues de chômage et à des problèmes liés à l'âge.

Au sujet de la relation « publics et centres sociaux», l'évaluation a permis les observations suivantes :

- le public des ateliers est en grande partie nouveau pour certains CSX.
- certains ateliers, qui fonctionnaient déjà avant la mise en place du RMI, ont été transformés afin d'accueillir le public ciblé.

- pour certains centres, l'engagement dans la lutte contre l'exclusion a fait l'objet d'un choix politique antérieur à la mise en place du RMI, mais le dispositif a permis de concrétiser l'organisation.

- pour d'autres centres, la mise en place des ateliers d'insertion, en drainant un nouveau public au centre, a provoqué des débats au sein du CA et des remises en cause de la part de certains adhérents.

- Dans certains centres, les participants aux ateliers ne savent pas lesquels parmi eux sont allocataires ou non du RMI « C'est ce qu'on vit ensemble qui est important, on s'apporte mutuellement.

6 des ateliers ont suscité des actions novatrices et non prévues, mais qui renforcent les centres dans leurs orientations. (Voyages familles, participation à une séance de l'Assemblée Nationale avec un accueil du député local).

CF Doc D'évaluation Fédé (Archives fédé CSX17- Juillet 1992.

C/ EVALUATION DU RESEAU INTER-ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES (RIADAC) :

« Ecole normale Sociale - Formation Plus (TROYES)-GEAC (Groupe d'Etude des Actions Collectives)-GIRPAC (Groupe Inter Régional de Pilotage des Approches Collectives)-et le MDSL (Mouvement pour le Développement Social Local).

Commanditée par la **COMMISSION NATIONALE D'EVALUATION du RMI** et appuyé au niveau national par la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) et localement par le Conseil général de Charente-Maritime.

Etude réalisée sous la direction générale de Michel SEGUIER, consultant CDC, Centre LEBRET/PARIS

« PROCESSUS COLLECTIFS D'INSERTION ET RMI ». Rapport remis en Juillet 1991 à la Commission Nationale d'Evaluation pour servir à l'avenant de la loi RMI du 29/juillet 1992 portant adaptation de la loi du 1^{er} décembre 88. Président de l'Evaluation du RMI 1989/1992 : Pierre VANLERENBERGHE.

« Evaluer pour proposer ».

Les partenaires de la Commission Nationale, Monique SASSIER, Patrick SAUVAGE, Pierre VAN LERENBERGHE et A. DE TAXIS DU POUET de la CDC.

Les institutions et associations qui ont participé avec leurs membres :

- Les CAF de Charente-Maritime, de Gironde, de Seine-Maritime.
- La MSA de Charente-Maritime.
- Les directions des Conseils généraux de l'AUBE, La Charente-Maritime, La Gironde, Les Deux-Sèvres.
- La Municipalité de Montreuil.

- L'UDAF de Charente-Maritime
- Les Associations : ABC (Limoges), ACTIF (Saintes), ICFA (La Rochelle-Aytré), TREMPAIN 89 (Tarbes).
- **Les centres sociaux de Marans et de Rochefort**

Outre le suivi régulier de la mise en œuvre du RMI, la commission a envisagé des investigations sur des thèmes spécifiques et précisé :

« Plusieurs associations estiment que le RMI peut faciliter l'exercice de leurs droits de citoyens par les exclus : dans quelle mesure sa mise en œuvre contribue-t-elle à leurs capacités d'expression et d'initiatives ? ».

Trois axes d'évaluation apparaissent :

- Mesurer la capacité des approches collectives à structurer des logiques cohérentes d'expression et de comportement chez les bénéficiaires.
- Evaluer les effets d'insertion induits par les processus d'action collective.
- Repérer les modalités et les conditions d'une articulation pertinente des pratiques collectives à un dispositif très individualisé.

Evaluation participante (ou impliquée) au plus près des principaux protagonistes (bénéficiaires et intervenants sociaux) en tenant compte des différentes formes de regroupement dans lesquelles leur confrontation est censée générer des effets d'insertion.

17 sites ont été choisis avec des approches différentes, soit à partir de l'instruction du dossier, soit à partir d'étapes du parcours d'insertion des bénéficiaires.

Dans ce second cas, 4 typologies d'actions sont repérées :

- Par des initiatives de circonscriptions ou de polyvalence de secteur.
- Par des services ou des équipements de proximité en relation avec le secteur d'action sociale : **les 2 centres sociaux de Charente-Maritime.**
- Par des dispositifs institutionnels propres.
- Par des initiatives de bénéficiaires

Le déroulement de l'évaluation a été progressif à partir de séminaires de construction d'outils avec les chargés d'évaluation et des représentants des sites d'évaluation.

Des travaux sur chacun des sites avec les représentants, les travailleurs sociaux impliqués. Puis première exploitation du matériau recueilli lors d'un séminaire résidentiel à Paris au centre Leuret avec les chargés de mission et les représentants des 17 sites sur 4 jours. Rédaction d'une première mouture et révision de ce premier rapport, avant une rédaction définitive par les chargés d'évaluation.

Extrait du rapport p.37.

« Sur un troisième site, celui où le nom de la commune (nom de pays) est le plus porteur d'identité collective, les bénéficiaires en situation de marginalité sont des marins disqualifiés par l'évolution de la réglementation navale et un homme vivant dans une cabane proche du canal (l'homme des bois). Les premiers expriment leur satisfaction d'avoir pu faire entendre leurs problèmes auprès des autorités locales : mairie et attaché des Affaires maritimes. Et l'homme des bois est devenu le leader du groupe, fort de sa connaissance du pays et du statut de guide des classes vertes pour la visite du Marais que le RMI a pu lui permettre d'acquérir.

L'ensemble du groupe bénéficie par ailleurs de contacts fréquents avec une population locale assez diversifiée qu'il a l'occasion de côtoyer au centre social où se tiennent les réunions d'accompagnement collectif. »

D/ RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL DES BENEFICIAIRES DU RMI du 19 OCTOBRE 1991 A TONNAY-CHARENTE

Fin 1990, la Commission Départementale Pauvreté-Précarité s'est posée la question du renouvellement de la loi RMI de décembre 88, programmée pour le début d'année 1992 après évaluation des démarches et résultats de la mise en œuvre de cette loi depuis 3 ans (cette évaluation étant prévue dans la loi initiale).

La Fédération propose donc une première rencontre avec les centres du réseau et des bénéficiaires pour débattre du bien fondé d'un projet de mobilisation relatif à ce dispositif en Charente-Maritime. Le 10 janvier, 10 centres sont présents au centre social du Petit Marseille à ROCHEFORT.

18 professionnels des centres, 7 bénéficiaires et 2 représentants de la fédération : 1 délégué gestion, Serge Thomas, et un administrateur, Gaby Tardy.

La question de départ était : « Ne serait-il pas opportun de provoquer un rassemblement départemental des bénéficiaires du RMI afin qu'ils puissent s'exprimer directement auprès des élus et des décideurs : leurs points de vue, leurs revendications, leurs propositions ? ».

Un rassemblement... D'accord, pas d'accord ?

Un vrai débat. Une réponse claire n'a pas été donnée, par contre, un certain nombre de questions ont été soulevées, qui montrent à l'évidence une tendance favorable à ce sujet.

- Sur le département, il y a environ 5000 bénéficiaires dont 800 sont connus des centres sociaux.
- Un trop petit nombre de participants à un tel rassemblement aurait pour conséquence de discréditer les bénéficiaires eux-mêmes auprès de l'opinion publique. Il est aussi probable que certains ne voudront pas s'afficher, par honte.

- Cependant, s'engager dans ce projet oblige les centres sociaux concernés(24) à provoquer des accompagnements collectifs afin que les bénéficiaires les plus concernés créent autour d'eux un mouvement mobilisateur.
- Quelle identité doit se donner ce rassemblement ? Quel peut être son état d'esprit ? Comment véhiculer les idées forces qui doivent alimenter l'évaluation de la loi en cours ?
- Il est indispensable de convier à cet événement les élus du département.
- Si des améliorations, des revendications doivent être exprimées par les bénéficiaires eux même, ils veulent aussi faire des propositions constructives. C'est accroître la crédibilité de la démarche et faire preuve de citoyenneté.
- Il serait souhaitable, en matière de communication et au-delà des discours, de constituer « une mémoire » en créant un film vidéo, des rapports écrits qui pourront servir de supports vivant au rassemblement.
- Au cours de ce rassemblement, nous nous posons également la question de savoir s'il serait pertinent d'instaurer un débat avec les élus qui s'appuierait sur les questions et les problèmes que vivent les bénéficiaires et exprimés par eux-mêmes.

Le compte rendu de cette première réunion est réalisé par un bénéficiaire et deux directeurs de centres avec une invitation mobilisatrice pour le 12 février suivant.

Cette nouvelle réunion a mobilisé une vingtaine de bénéficiaires qui se sont concertés seuls durant une heure en petits groupes. Ceci a abouti à l'organisation d'un rassemblement départemental pour le mois d'octobre 1991 avec l'objectif de regrouper 300 personnes et de s'ouvrir à d'autres bénéficiaires n'étant pas dans les actions des centres. Un groupe de pilotage est constitué avec 2 représentants des allocataires et 2 ou 3 professionnels pour accompagner (Michel BOUHIER, directeur CS de Courçon ; Claire PIERRE, directrice CS la Fraternité Louise Magnan et Michel DABOUT, directeur CS de Marans). Il est mis en perspective la réalisation d'un « Cahier de revendications » devenu plus tard le « Cahier de Doléances » qui a été donné aux membres de la Commission Nationale d'Evaluation le 19 octobre, jour J de ce rassemblement et qui a été vendu aux centres sociaux de France au printemps 92, à l'occasion du Congrès National de la FCSF à La Rochelle. La vente a participé à une part d'autofinancement pour le voyage à l'Assemblée nationale.

De Janvier 91 à Octobre 91 le groupe s'est réunit chaque semaine à Rochefort avec de plus en plus de participants. Vers le printemps il est devenu nécessaire de se réunir 2 fois par semaine.

Tout a été débattu, travaillé, amendé, proposé par les groupes.

Un film vidéo a été réalisé à partir du vécu d'une agricultrice élevant des chèvres en Pays d'Aunis. Une pièce de théâtre, sous forme de sketches, a été travaillée et jouée autour du thème de l'accueil des bénéficiaires dans le parcours du combattant dans ses démarches administratives.

Les invitations aux conseillers généraux et leur président, aux parlementaires, au préfet, aux sous-préfets, aux directeurs départementaux des institutions sociales (DDASS, CAF, MSA), aux délégations d'actions sociales et à tous les travailleurs sociaux, aux 3 ministres qui ont répondu sans « pouvoir venir », à la commission nationale d'évaluation qui était présente, à la DIRMI, à la FCSF présente, à la

presse ; les maires sont invités par la Mairie de Tonnay-Charente. Tous ces courriers ont été élaborés par les bénéficiaires et mis sous pli et distribués par eux ou avec le concours de la CAF pour les allocataires eux-mêmes sur les fichiers correspondants. Des contacts sont pris pour invitation à l'abbé Pierre.

Des cars avaient été affrétés pour sillonner le département à partir des inscriptions recensées par les centres ou les circonscriptions d'actions sociales.

Des expositions « Pauvreté - précarité » et exposition vivante, comparative entre la déclaration des droits de l'homme et la loi RMI, étaient installés dans le cheminement d'entrée dans le hall de la salle polyvalente de Tonnay-Charente.

Des petites mises en bouches avaient été fabriquées par les ateliers cuisines des centres du secteur.

Après plusieurs négociations et recherches pour trouver un animateur, c'est Michel LEGROS sous directeur du CREDOC qui accepte d'assurer ce travail.

Les 3 ministres invités ont répondu à Pierre BENOIT, bénéficiaire de Tonnay-Charente et signataire de l'invitation (courriers en archive dans dossier Rassemblement).

- Philippe MARCHAND : Ministre de l'intérieur et charentais-maritime de Saintes.
- Jean louis BIANCO : Ministre des affaires sociales et de l'intégration qui a transmis l'invitation à Bertrand FRAGONARD, délégué interministériel au RMI qui lui-même a adressé un mot de soutien par le biais des membres de la commission nationale d'évaluation présents.
- Martine AUBRY : Ministre du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, avec demande de compte rendu.

Ils étaient autour de 400 bénéficiaires présents, dont des gens du voyage, venus avec leur caravane sur le parking de la salle des fêtes.

2 bénéficiaires de Lyon sont venus pour participer au rassemblement. Thérèse et Jean-Claude ont été chaleureusement applaudis par la salle.

Jean GARREAU, bénéficiaire de Marans a assuré le discours d'ouverture et incité les participants à compléter le cahier des revendications en cours d'élaboration.

Le programme a déroulé les thèmes de l'argent, de l'insertion/ formation/emploi, de la santé, du logement, de l'information, de la citoyenneté avec des supports vidéo, des sketches, des témoignages directs et prévu un témoignage téléphonique de l'Abbé Pierre, très malade à l'époque, et finalement annulé au tout dernier moment.

Un moment fort a été la lecture par Collette de sa lettre, lancée comme un « J'accuse », « Messieurs, vous nous voulez citoyens responsables mais comment l'être ? Quand notre dignité est bafouée tous les jours.... » (Archive.)

La note de bilan de 3 pages de Michel LEGROS (CREDOC) reprend avec brio un témoignage pour la forme, jugeant qu'une synthèse serait réductrice. Il fait référence à la page du Nouvel Observateur

du 24/30 octobre et de l'article de Jean Claude GUILBAUD faisant référence à cet étrange *happening* de Tonnay- Charente. Le numéro du nouvel Obs était consacré à une enquête sur « **tous ceux qui en ont assez** » au moment de la grande grève des infirmières en octobre 91, qui avaient planté des toiles de tente devant le Ministère de la solidarité, sur le trottoir et aussi des agriculteurs, qui sillonnaient les routes du pays.

On comprend mieux la non présence des ministres à cette manifestation digne et sans misérabilisme.
PJ : le Nouvel Obs.

Revue de presse : Sud ouest, la France, Ouverture centres sociaux (signature Henry Colombani), journal de la ville d'Aytré, Nouvel observateur, actualités sociales hebdo spécial DIRMI.

Ce document est une compilation de mémoire collective des centres sociaux de Charente-Maritime à l'époque de la mise en place du RMI (1988/1993). Plusieurs entretiens ont permis de rassembler cette mémoire assez proche dans le temps mais déjà fragile.

III- Les entretiens avec des témoins / acteurs **Ils ont participé à ces entretiens : d'où viennent-ils ?**

- **Michel DELORD**, entretien du 16/03/2016 à la Maison du Département de Charente-Maritime.

Aujourd'hui directeur de la Solidarité départementale. De 88 à 93, un des 3 chargés de mission RMI qui représentait l'Etat et de ce fait, suivait les actions liées à la santé et au logement. Il arrivait du Conseil général de la Vienne et souhaitait revenir à son administration d'origine « l'Etat » en Charente-Maritime. A noter que ses 2 collègues Francis GASTOU (ANPE) et Gérard PEDRO (Conseil général) sont en retraite mais il est possible de les rencontrer encore à la Rochelle.

Il se souvient qu'à l'époque l'argent ne manquait pas et que le service RMI cherchait des opérateurs. C'est dans cet esprit que la Fédération des centres sociaux était un acteur incontournable dans le domaine de l'action sociale et de l'accompagnement des bénéficiaires dans leur contrat d'insertion. Il se rappelle Monsieur LANGELIER, qui représentait la fédération et avec qui il avait de réels échanges constructifs. La mise en place des MOA a été, pour lui, un moment fort, tremplin vers le retour à l'emploi et les centres sociaux y ont participé de manière volontariste.

Les premiers mois étaient très difficiles à gérer compte tenu d'une « montée en charge » du nombre de dossier instruits. La mise en place des structures territoriales n'a pas toujours été simple, notamment pour les CLI avec la présence des sous préfets, de 2 conseillers généraux et des caisses (CAF- CPAM- MSA).

Il fallait défendre les dossiers en CLI et ce n'était pas toujours simple entre les différents acteurs.

L'objectif annoncé était d'atteindre 40% de retour à l'emploi.

Une phrase qui l'a marqué « Je n'aurai pas eu le RMI, j'étais dans la rue ou sous une toile de tente au camping ! »

➤ **Bernard LANGELIER**, entretien réalisé le 17/03 /2016 dans un café sur le port de la Rochelle.

Aujourd'hui jeune retraité, né en 1951, qui a fini son parcours professionnel comme directeur général d'une société d'édition de tests psychologiques et psychotechniques à destination professionnelle à Paris. Il commence sa carrière comme graveur en apprentissage dans une imprimerie parisienne durant 3 ans pour passer son CAP. Il entame une activité syndicale avec le syndicat du livre CFDT. C'est une annonce de place de graveur à Angoulême qui l'amène en Charente dans une « boîte » de 25 salariés. Son militantisme syndical n'est pas très apprécié de sa direction. Il est licencié. Après contact avec la CFDT locale, il devient permanent CFDT durant 6 ans. En 82/83, il est recruté directeur du centre social de VOUILLE dans la campagne ouest de POITIERS. Ce centre est dans une démarche de DSL et est soutenu par la CAF 86 dont le président de l'action sociale est Jacky DENIEUL. Bernard siège au CESR pour la CFDT. Il négocie un congé formation et entame un DSTS au CREPS de Poitiers (sous la responsabilité d'Alex LAINE). Il postule au centre social du Petit Marseille à Rochefort. Le centre est en difficulté et Bernard met vite en place des actions liées à l'insertion et à la formation, en lien étroit avec une assistante sociale polyvalente de secteur (CAF), Catherine MORIN. Il est suivi à 100 % par le président du centre, Bernard Ferreira CERCA. Le centre travaille avec la fédération, dans le cadre de l'opération de rénovation sociale. Mise en place d'ateliers dans le cadre de DSQ. Projet de création de local (Maison des jeunes). Création d'un espace petite enfance. Organisation de la distribution alimentaire.

Le centre se positionne sur la participation des habitants : « Et si c'était les gens qui allaient faire la collecte ! ». Il s'associe au Secours catholique, à Emaüs et au CCAS qui avait tendance à oublier le quartier. Nous sommes en 86/87, Michel Séguier intervient sur la construction du projet social du centre ; projet défini par les habitants.

C'est le début du RMI. Le nombre de bénéficiaires est en pleine croissance. Le centre social avec l'assistante sociale (Catherine Morin), proposent un accompagnement des bénéficiaires pour l'instruction des premiers contrats d'insertion. Le problème récurrent à Rochefort est le logement. Le centre embauche alors une CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale).

L'idée d'organiser les allocataires du RMI fait son chemin Un colloque à ROYAN avec la CAF fait apparaître une réelle volonté d'organiser la population. Le président du CS est en réflexion sur le RMI.

Parallèlement Bernard est le coordinateur de la commission fédérale « Pauvreté/précarité » Des groupes de travail se mettent en place avec la fédération. Une réunion est organisée avec invitation de toute la puissance publique (M. SAPI – ANPE ; Claudette HANS - CAF, M. GERON - Inspecteur EN ; Mme BOMBAIL - DDE-Logement...).

La fédération demande de pouvoir étudier les dossiers avant le passage en CLI.

Bernard analyse cette période comme un tournant dans la vie des centres. Les centres étaient plus tournés vers l'enfance et la petite enfance dans la dimension soutien à la famille, dans ce temps nous assistons à une bascule sur le public adulte avec des gens directement concernés. Le travail avec Michel Séguier et l'assistante sociale Catherine Morin, amplifie ce mouvement, « Comment ça implique les gens ? ».

Les séances photos avec Raymond DEPARDON (suite à contact par FCSF et Fédé 17) et les questionnements portaient sur une interpellation à dimension économique. Dans un quartier qui vivait ou survivait avec une économie parallèle très développée (travail au noir, petits boulots, petits trafics), le choix du centre social de développer la dimension formation interroge nombre de partenaires. Le centre social est agréé par la DRTEFP pour l'organisation de stages de formation (80 personnes).

Bernard est parti en 1990 pour prendre la direction du CIBC d'Angoulême (centre de bilan de compétence). Il a été invité et présent lors du rassemblement du 19/10/1991 à Tonnay-Charente.

➤ **Renée ALLARD**, entretien du 18/03 au CS La Rochelle ville - Christiane FAURE.

Renée est retraitée. Aujourd'hui elle est toujours administratrice d'un centre social à La Rochelle. Elle a été déléguée à la tutelle de nombreuses années pour l'UDAF de Charente-Maritime sur divers territoires du département. Elle a été militante des centres sociaux et de ce fait, présidente de la Fédération départementale de 1992 à 1995 et de 1998 à 2003.

Elle a été également membre très actif du Mouvement pour le Développement Social Local (MDSL Poitou-Charentes). Elle a, durant son temps de déléguée à la tutelle UDAF, dégagé un quart temps (salariée CAF) pour l'animation de groupes dans le cadre du RMI sur le département, soit auprès de centres sociaux, soit à partir de groupes constitués autour de travailleurs sociaux de secteur ou d'associations locales. Elle a travaillé sur l'Aunis (nord 17), sur le sud du département (Archiac avec la mairie « La clé de la salle était à la Pharmacie. Nous organisons les gardes d'enfant et le transport des bénéficiaires se faisait gratuitement par le centre social de PONS qui mettait minibus et chauffeur à disposition »).

Renée a été une actrice importante dans la création des 3 centres sociaux du Pays d'Aunis en lien avec la Circonscription d'Action Sociale « La Rochelle- Campagne ».

(Marans 85/87, Courçon 89/90, Surgères 92/93). Elle a animé les groupes formation Familles qui, avec l'accompagnement collectif des bénéficiaires du RMI, gardaient le lien avec l'ensemble des personnes en situation de précarité. Elle se souvient des dynamiques que dégageaient ces groupes, leur soutien mutuel. A Marans des habitants d'un nouveau lotissement se sont mobilisés avec le centre social et le service social pour lutter contre les malfaçons du bâti et la création de leur « terrain de loisirs pour les enfants » avec le CAUE (Conseil d'architecture et d'urbanisme du Conseil général) et la ville. Le travail d'accompagnement des femmes était très fort. A Surgères, elles revendiquaient le droit d'exister, de ne pas faire « miséreux ».

➤ **Brigitte LEROUX** entretien du 24/03 au CIDF de la Rochelle.

Brigitte est éducatrice spécialisée DE de formation. Elle est directrice du centre social Louise Magnan à TASON de 1974 à 1980. Elle prend la direction du centre social d'Aytré en 81, qu'elle quitte en 1995 pour prendre la direction de T'CAP Fringues (entreprise d'insertion par l'économique. Elle est retraitée depuis 2010, présidente du CIDFF 17 depuis 2013 et présidente de l'URCIDFF en 2014. Elle a continué sa formation par le DSTS, le DUFA et l'EHSS avec Robert CASTEL Son mémoire est axé sur les politiques transversales relatives au logement. En 80/81 c'est le phénomène de difficultés des jeunes en bas d'immeubles dans un quartier qui sera classé DSQ (Résidence Karine, d'inspiration le Corbusier à Aytré) et renommé plus tard, Pierre LOTI. Avec la loi sur le RMI en 88, c'est une nouvelle dynamique qui se met en place sur la Résidence Karine. La mairie communiste d'Aytré reconnaît la compétence du centre social. La directrice travaille avec l'assistante sociale de secteur autour des problèmes des femmes seules avec enfants (soutien du CCAS). Le public ressent un réel soulagement par son accès à l'information, à la formation. « J'ai un droit ». Renforcement de l'identité, droit au logement. Souvenir d'un débat avec Robert DURAND de la FCSF : « On était dans le mouvement de balancier (reconnaissance), à partir du désir des gens, par rapport à l'institué ».

Le (I) d'insertion devient une **obligation**. « **Être maître de sa vie** ». Petit rappel de la négociation de l'Etat avec les syndicats sur le (i) de l'insertion.

Le centre social s'interroge sur le fait de rentrer dans les normes. Cette reprise en main de la pauvreté par l'administration pourrait stigmatiser des populations. Catégories des pauvres (Serge Paugam)

Dans le dispositif DSU, après le DSQ, le centre social est chargé du développement social. Un sociologue est chargé d'une étude sur la pauvreté. Lors d'une rencontre avec des habitants, une habitante lui exprime ses sentiments : « On n'a pas un sou, vous en avez, mais on a plein d'amis et vous, vous n'en avez peut être pas. Nous on est riche ! ». C'est un moment important dans la prise en compte de la parole des gens. Brigitte reconnaît le soutien de Suzanne TALLARD, alors adjointe DSQ, puis DSU et ensuite devenue maire (Elle a témoigné lors des assises départementales de l'Animation Globale de septembre 2008 avant la seconde conférence à l'Assemblée nationale relative aux « Pactes de coopération », et aujourd'hui députée. La prise en compte de l'ensemble de la famille est une réelle avancée dans le dispositif RMI. Un travail est mis en place avec la régie HLM départemental (lien avec les habitants), création d'une crèche- halte-garderie du périscolaire (la Baleine bleue) et de la médiathèque. Organisation de jardins ouverts à des enfants handicapés avec la PMI. Création d'une petite maison de quartier avec des salles pour les gens du quartier. Aménagement du terrain vague, espace vert, avec prise en compte de l'expertise d'usage des habitants pour le cheminement. Le sociologue met en valeur le concept de LE CORBUSIER. Des formations des professionnels de l'entretien, du postscolaire, de cuisinières, sont mises en place.

Cette période a donné lieu à un bousculement entre les « classes ». Les organisations ouvrières à l'origine du centre (PC et CGT issues de l'appartenance ouvrière d'ALSTHOM), Après le départ de la droite « catho », et la perte des « Dames patronnesses », piliers du CS et acteurs du lien social, les bénéficiaires entrent dans le CA. Ceci avec une faiblesse

d'organisation, mais de militance et de convictions politiques fortes. Ceci entraîne une prise de pouvoir des directions de centres sociaux, en plus de facteurs liés à l'augmentation de technicité de la gestion des centres.

Brigitte se souvient du travail commun avec les 5 autres centres sociaux du département pour une présentation d'offre auprès du Conseil général.

L'épisode DEPARDON est également resté dans la mémoire et cet appel de Bertrand FRAGONARD, pris comme un canular par elle « Vous pouvez venir à Paris, les déplacements seront payés ». Les témoignages de bénéficiaires et des deux directeurs sont articulés sur le logement, pour Aytré, et le travail, pour Rochefort/Petit Marseille.

➤ **Marie France FREYNET** entretien du 24/03 chez elle en banlieue de la Rochelle.

Assistante sociale polyvalente de secteur à Nantes de 67 à 74. Formatrice à l'école de service social de Nantes. En octobre 1980 elle arrive à la CAF 17 et prend un poste de polyvalence de secteur puis devient rapidement responsable de Circonscription d'Action Sociale La Rochelle Campagne. Il n'existe pas d'objectif de travail entre la DDASS (Etat) et la Caisse d'Allocations Familiales. Les travailleurs sociaux gèrent surtout les allocations mensuelles, à partir des décisions des commissions d'attribution. Quelques réunions de concertations avec l'Etat sont organisées, mais pas de réel travail et projet commun. Puis vient 81 et la décentralisation de l'action sociale en 86.

La politique d'action sociale de la CAF est alors très orientée sur la place des habitants et la place des centres sociaux, dans cette politique, est primordiale. Jean Claude Clisson est alors directeur de l'action sociale de la caisse. Marie France est très impliquée dans le MDSL avec Michel Séguier. Gaby TARDY, administrateur du Centre Social d'Aytré et, à ce titre, de la fédération est également administrateur CAF représentant la CFDT. La commission d'action sociale a délibéré en faveur du soutien de la caisse au projet de rassemblement des bénéficiaires du RMI à Tonny-Charente (90/91).

C'est aussi avec la circonscription d'action sociale de La Rochelle Campagne que le stage, dans le cadre de l'OPAH avec les artisans et les différents partenaires de Marans-Courçon, a pu se réaliser. La circonscription jouant le jeu de regroupement des partenaires.

Marie France se souvient du directeur du travail d'alors, monsieur GUIHABERT disant « C'est le tissage avec les fils qui viennent d'un peu partout ». Le mot d'ordre était la transversalité pour amorcer une dynamique. Cette opération avait été légitimée par la rencontre et le travail en amont entre la responsable de circonscription, le directeur du centre social et le conseiller général de Marans, qui a permis d'encourager la participation du monde artisanal. Marie France a, durant sa fin de carrière, présentée une thèse et écrit un livre « Les médiations du travail social » aux éditions (Chroniques sociales) en 1993. Elle a accompagné des formations en travail social à l'université de la Réunion. Elle est aujourd'hui en retraite.

- **Serge THOMAS** entretien du 25/03 au siège de l'association qu'il dirige « L'Escale » à la Rochelle.

Il était à l'époque délégué adjoint à la gestion de la fédération depuis septembre 1981. Dans cette période, il préparait le congrès national de la FCSF à la Rochelle en 1992.

Il se souvient bien de la démarche de DEPARDON « avec son Polaroid » et les publicités, au beau milieu de la coupe du monde de foot. La fédération a accompagné les 6 centres volontaires pour s'inscrire dans les actions collectives du PDI. En conseil d'administration deux visions s'opposaient :

- Ceux qui pensaient que la reconnaissance du travail des centres, autour de la notion de pauvreté précarité, passait par le dispositif RMI.
- Ceux qui pensaient que le dispositif pouvait institutionnaliser la pauvreté.

Le plus de cette époque a été la formidable dynamique du travail entre les centres volontaires et la valorisation des actions collectives. L'entrée par la petite porte de la dimension économique a été aussi un tournant de la vie fédérale. » Virage dans la pratique des centres sociaux». L'action des centres dans les quartiers a été vu comme une dynamique ascendante et non une politique nationale, subie et descendante. On a pu mettre autour de la table des mairies, des entreprises, des acteurs que nous ne côtoyons pas habituellement avant cela.

Aujourd'hui Serge est directeur d'une grosse entreprise d'insertion par l'économique qui gère plusieurs structures sur la Rochelle et Niort « L'ESCALE ».

- **Christine LAROCHE** entretien du 08/04 à la Fédération et lors d'un repas de travail.

Christine est embauchée en janvier 1989 pour mettre en place des actions d'insertion dans le cadre du RMI. Le centre qui existait depuis de nombreuses années comme centre d'animation de Tonnay-Charente venait juste d'avoir son agrément Centre Social en fin 88. Elle avait auparavant fait un SIVP au Mirail à Toulouse pour préparer son BTS et enclencher à son arrivée à Tonnay son Diplôme de CESF. A cette époque le centre avait mis en place des actions de lutte contre l'illettrisme qui fonctionnaient avec des bénévoles. Dans ses premiers mois, Christine prend des contacts avec la circonscription d'action sociale de Rochefort (Marylise Giraud) et commence un repérage des possibles candidats pour mettre en place un SAS-MOA.

Il existait un comité de chômeurs sur la ville qui avait été créé avec le soutien de la circonscription. Elle met en place des réunions d'informations collectives auprès des bénéficiaires. Le montage de projet d'action se fait au sein d'un groupe de travail avec l'assistante sociale du secteur, la CAF, Le Greta et le centre social. C'est ce groupe qui met en place des ateliers sociaux qui s'inscrivent dans les actions des 6 premiers centres avec la fédération. Les premiers ateliers sont axés sur la pratique de la cuisine et du bricolage.

Les premières actions démarrent en avril 89. Le président du centre (Jean Claude Morin, un ancien membre des Éclaireurs de France) pose les débats au sein de sa structure et du réseau départemental.

Des premiers contacts avec l'ANPE permettent de rapprocher différentes actions d'insertion et de finaliser des parcours d'insertion de bénéficiaires. Le centre devient centre de formation et réalise un stage mixte RMI et demandeurs d'emploi sur une formation « mobilisation sur projet ». Enfin le centre a participé très fortement au rassemblement départemental RMI, avec une forte implication de la Ville de Tonnay-Charente et des services municipaux. Christine a pu faire un gros travail de mobilisation des gens du centre social et des élus locaux, notamment l'adjointe aux affaires sociales. Elle a défendu le travail en transversalité pour ne pas tomber dans une sectorisation à outrance.

Après un parcours de directrice du centre à Tonnay puis ailleurs, elle a quitté le réseau 2 ans pour un CHRS. Elle a vivement souhaité revenir vers les centres sociaux en reprenant un poste de directrice près de la Rochelle et depuis 2 ans, est devenue déléguée adjointe de la Fédération 17.

Les recherches aux archives départementales de Charente-Maritime :

Les PDI de 1988 à 1993

Les documents annexes à photocopier en partie ou en totalité :

-L'évaluation de la fédération avec IRADIE sur les ateliers sociaux de 88 à 91.

- L'utilité sociale au cœur de la problématique de l'exclusion (Les actes du séminaire MDSL/URECSO du 17 au 20 janvier 94 et du 1^{er} au 3 juin 94 à la Rochelle)

-Lien social et partenariats MDSL Poitou-Charentes 1994/1995.

- rapport d'une étude évaluative sur l'impact des « Processus collectifs mis en œuvre avec les bénéficiaires du RMI » pour la commission nationale d'évaluation du RMI par le RIADAC.

- Dossier bilan du « Rassemblement départemental des bénéficiaires du RMI le 19/10/1991 » avec le Cahier de doléances.

- Convention de fonctionnement des ateliers d'insertion.

-1er projet de réalisation des ateliers sociaux des 6 centres sociaux volontaires, expérimentation avril juin 89.

- Note fédérale sur premiers points et analyses sur la réalisation des ateliers, y compris sur le plan économique.

Michel DABOUT Mars 2016